



Le SDAGE 2016-2021

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

André BERNE

Directeur Territorial et Maritime Seine Aval
Agence de l'Eau Seine Normandie

Caroline LAVALLART

Délégation de bassin Seine Normandie

- **Etat des masses d'eau côtières et de transition**
- **Les outils pour atteindre le Bon Etat des masses d'eau
=> articulation PDM/PAMM/SDAGE**
- **Présentation du SDAGE 2016-2021 Seine et cours d'eau côtiers normands**



eau
seine
NORMANDIE

Etat des Masses d'Eau Côtieres et de Transition



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



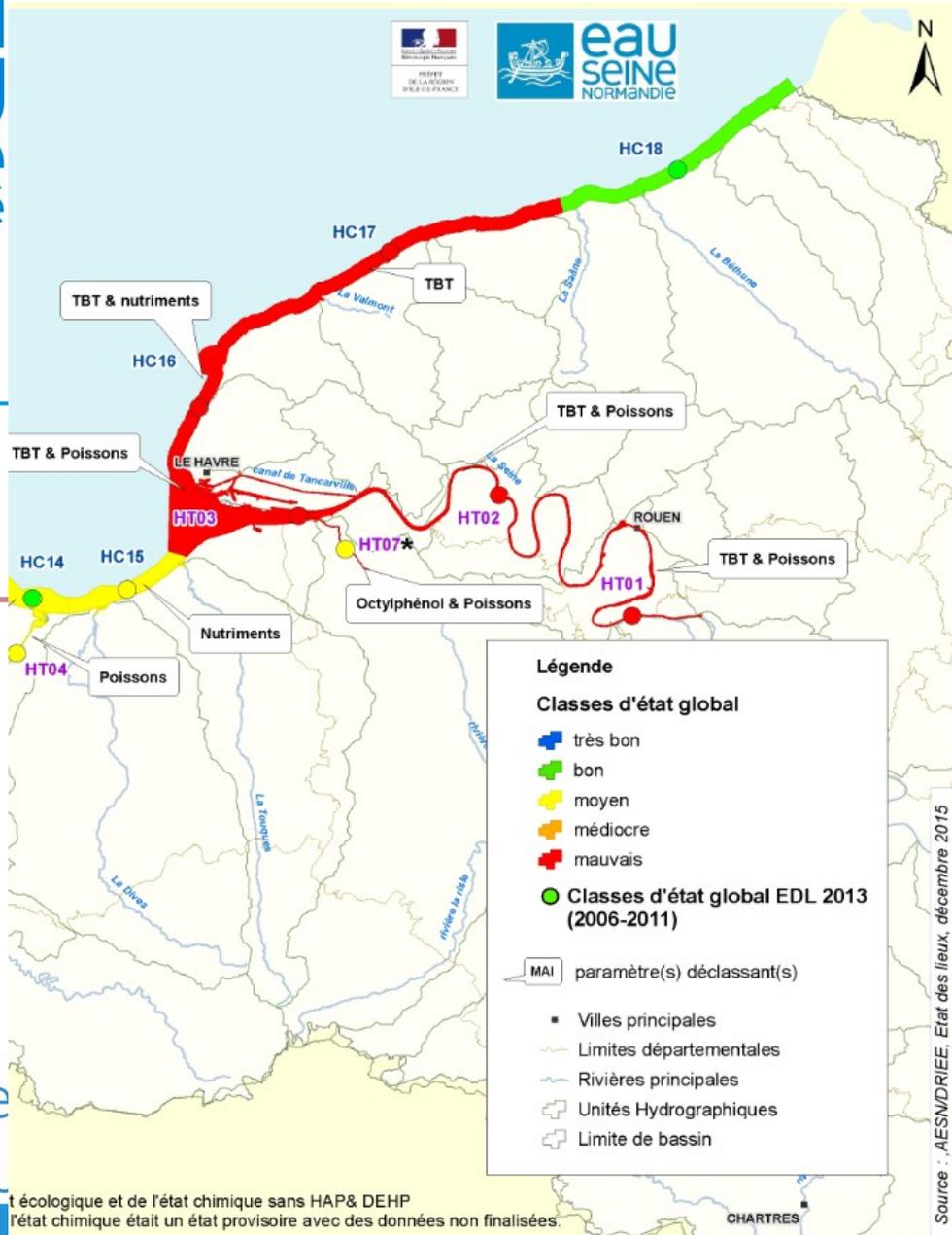
Etat global des METC



SDAGE 2016-2021

données 2008-2013

campagne chimie 2012/2013

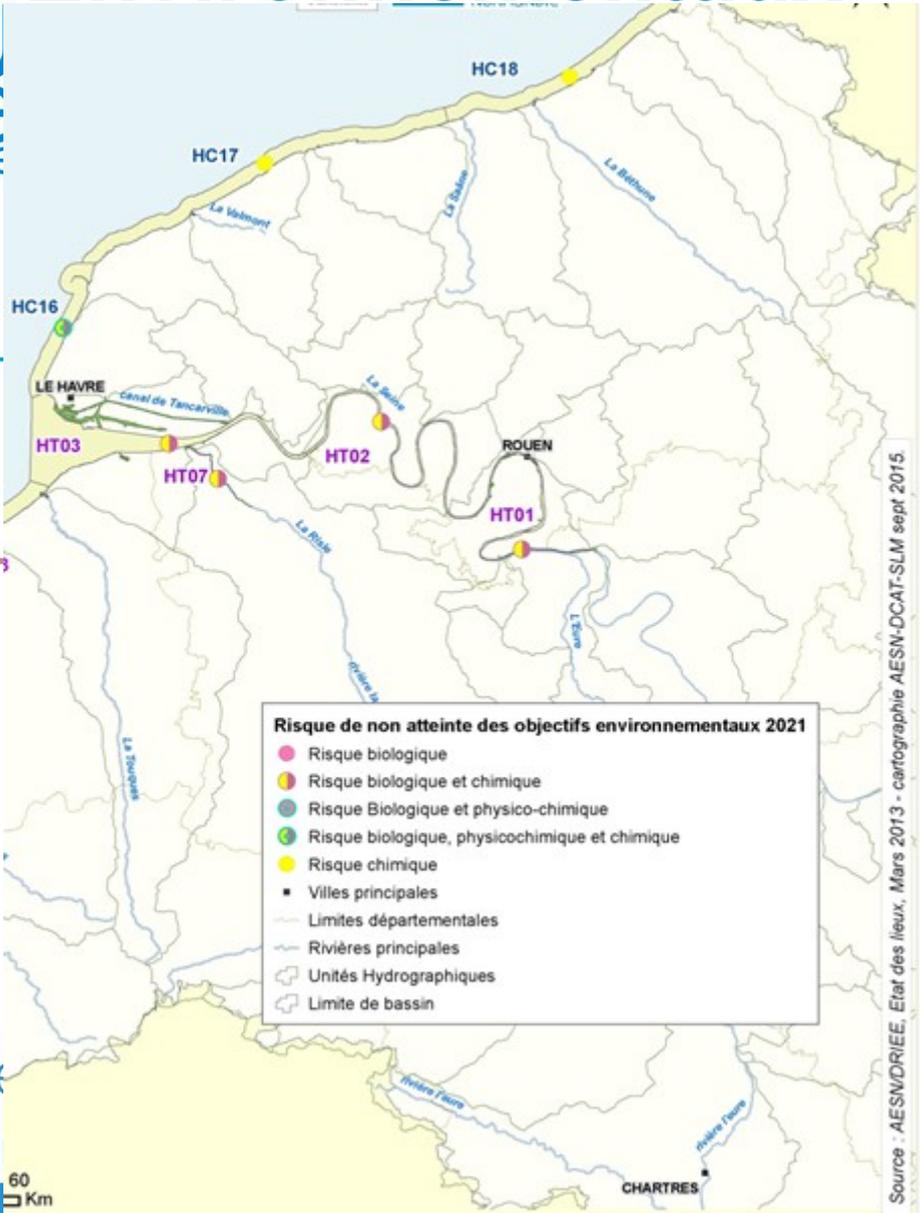


Source : AESN/DRIEE, Etat des lieux, décembre 2015



Risque de non Atteinte des Objectifs Environnementaux

eau
SEINE
NORMANDIE



SDAGE 2016-2021
données (2008-2013)

Source : AESN/DRIEE, Etat des lieux, Mars 2013 - cartographie AESN-DCAT-SLM sept 2015.

Les outils pour atteindre le Bon Etat des Masses d'Eau

Articulation PDM / PAMM / SDAGE

La Directive Cadre sur l'Eau

(DCE du 23 octobre 2000)

- Une **obligation de résultat** : objectif de « **Bon Etat** » des **Masses d'eau** à l'horizon **2015**
- un bilan de la situation : **l'état des lieux** (2004 ; 2013)
- L'élaboration des **mesures** (actions réglementaires, financières...) à adopter pour atteindre les objectifs : **le programme de mesures** (2016-2021)
- Contrôle en continu des résultats: **le programme de surveillance**
- Processus inscrits dans des cycles de gestion de **6 ans** (2009–2015 ; 2016–2021...)

La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

(DCSMM du 17 juin 2008)

- Objectif : atteindre le **Bon Etat Ecologique** des **eaux marines** de l'Union Européenne pour **2020**
- Moyens : élaboration d'une **stratégie nationale** pour chaque Etat **tenant compte des politiques existantes** (DCE, Natura 2000...) en coopération avec les autres états membres.
- Elaboration d'un **PAMM** (Plan d'Actions pour le Milieu Marin) révisable tous les **6 ans**

Le SDAGE : c'est quoi ?

- un **outil de planification** à l'échelle du bassin hydrographique
- Défini les **enjeux et priorités** par grand bassin versant
- Un **Programme de Mesures** y est annexé
- Déclinaison locale : **SAGEs**



- **des objectifs** de qualité ou de quantité des eaux ou des objectifs particuliers liés à certains usages
- **Des orientations** (L212-1 CE) qui donnent les grands thèmes d'action du SDAGE permettant de satisfaire aux exigences d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (L211-1 CE)
- **Des dispositions** qui exposent l'organisation à mettre en œuvre pour respecter les objectifs définis (L212-1 CE)

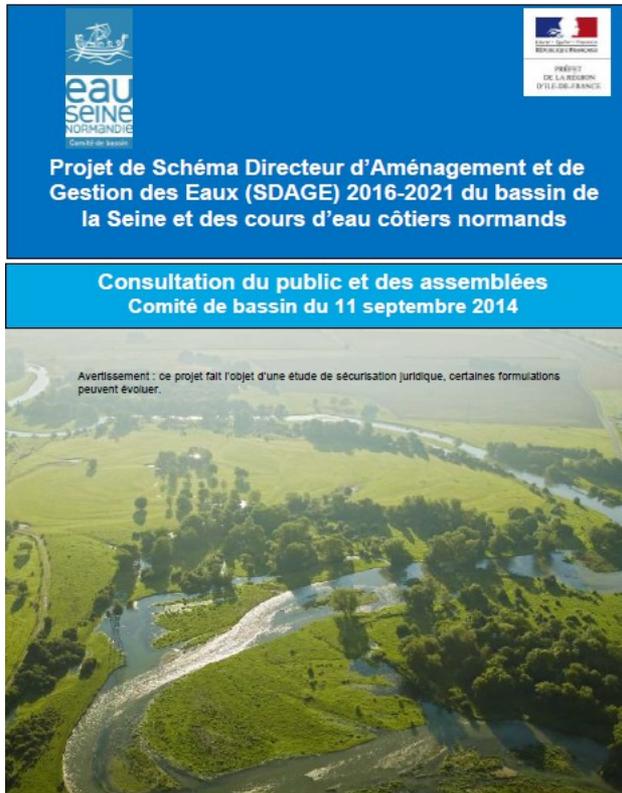


- Des objectifs ou cibles à atteindre
- De la doctrine d'application de la réglementation ou de la législation pour les atteindre

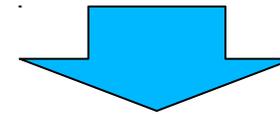
Présentation du SDAGE 2016-2021

Seine et cours d'eau côtiers normands

Le SDAGE 2016–2021 : principales évolutions



- CREATION D'UN VOLET DEDIE A LA **MER ET AU LITTORAL** EN LIEN AVEC LE PAMM
- UN POSITIONNEMENT PLUS AFFIRME SUR LES VOLETS **SANTE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- REVISION DU DEFI SUR LES **INONDATIONS** EN LIEN AVEC LA DIRECTIVE DEDIEE A CE SUJET
- AFFIRMATION DE LA DOCTRINE « **ERC** »



UN SDAGE AVEC LE **BON ETAT COMME OBJECTIF CENTRAL**

Les 8 défis et les 2 leviers du SDAGE 2016-2021

1. diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »

5. protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

L1. Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

2. diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

6. protéger et restaurer les milieux aquatiques humides

GIP Seine Aval



3. réduire les pollutions des milieux aquatiques par micropolluants

7. gérer la rareté de la ressource en eau

L2. Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

4. Protéger et restaurer la mer et le littoral

8. limiter et prévenir le risque inondation

Prise en compte des thèmes **changement climatique** et **santé**



Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »

- la réduction des pollutions ponctuelles classiques

- ✓ ajustement des niveaux de rejets
- ✓ amélioration des réseaux d'assainissement
- ✓ traitement des boues des stations d'épuration



- la maîtrise des rejets par temps de pluie

- ✓ zonage d'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme
- ✓ incitation au « piègeage » des eaux en amont pour favoriser soit leur dépollution et infiltration, soit leur ré-utilisation



Renforcer la prise en compte des eaux de pluie par les collectivités

Défi 3 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les micropolluants

Objectif double :

- réduire ces pollutions globalement
- respecter les objectifs de qualité chimique des — eaux localement



Connaître :

- les sources de pollutions,
- les émetteurs,
- le comportement des polluants





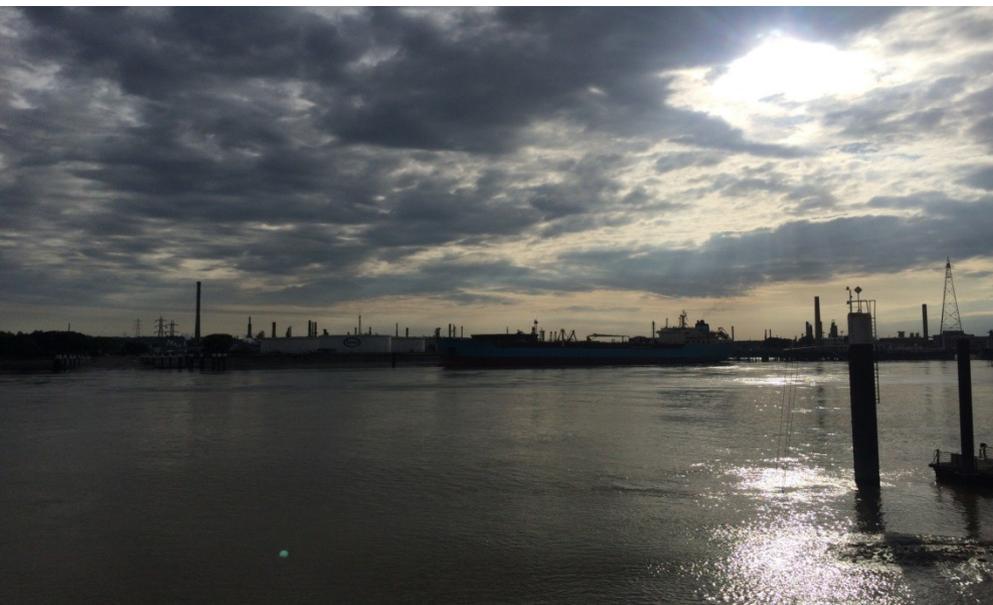
Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral



- Réduire globalement les apports de nutriments à la mer (**macro-algues opportunistes**)
- Réduire les apports de micropolluants : activités portuaires et dragage des sédiments
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes



Lieux d'articulation majeure entre PAMM et SDAGE

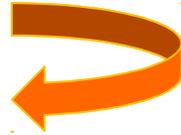




Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

- **Préserver, restaurer** les fonctionnalités des milieux aquatiques

programme pluriannuel
de restauration



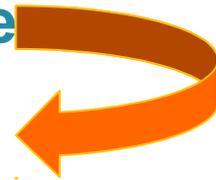
- **Mettre fin à la disparition** des zones humides



- ✓ actions dans les zones de forte pression foncière
- ✓ classement des zones humides dans les documents d'urbanisme

- Assurer la **continuité écologique**

libre circulation des espèces
vivantes et des sédiments



- **Réduire l'incidence de l'extraction des granulats** sur l'eau et les milieux

Eviter – Réduire - Compenser





eau
seine
NORMANDIE

Le PDM, qu'est-ce que c'est ?

PDM = Programme de Mesures (au sens « actions »)

Le PDM présente la sélection des mesures à adopter qui permettent d'atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau



1. **Recherche des mesures nécessaires à l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau (et autres objectifs DCE)**
2. **Sélection des mesures jugées réalisables** techniquement et économiquement entre 2016 et 2021
3. **Déduction des objectifs** assignés à chaque masse d'eau (inscrits dans le SDAGE) : si toutes les mesures nécessaires à la restauration d'une masse d'eau ne peuvent pas être mises en œuvre avant 2021, alors le délai d'atteinte de l'objectif de bon état est reporté au cycle suivant. Éventuellement objectifs moins stricts.

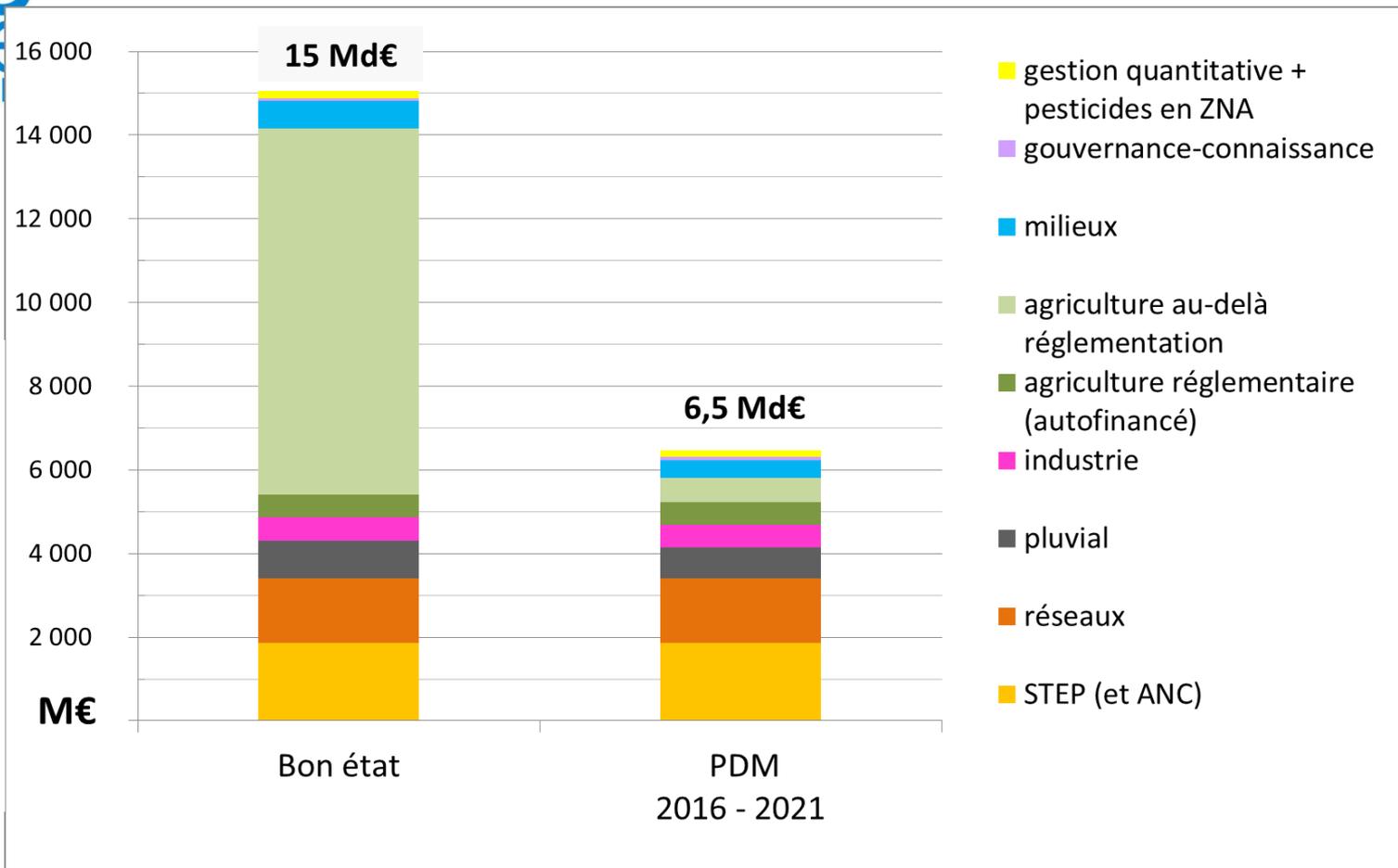
ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Un scénario financier



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Objectifs atteignables en 2021 avec le PDM et le SDAGE proposé

Pour les rivières :

Environ 62% de masses d'eau en bon état écologique*

Pour les eaux côtières et de transition :

Environ 61% de masses d'eau en bon état écologique

Pour les eaux souterraines :

Environ 20% de masses d'eau en bon état chimique (pas d'évolution)



Ces objectifs sont inscrits dans le
SDAGE

* Avec le « thermomètre actuel »

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

SDAGE ADOPTE

Approbation le 5 novembre 2015 par le Comité de Bassin

**Arrêté du 1^{er} décembre 2015 par le Préfet
Coordonnateur de bassin**

Paru JO du 20 décembre 2015

Documents disponibles sur internet (3 sites):

<http://www.seine-normandie.eaufrance.fr/planification-et-programmation/le-sdage/>

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/sdage-et-programme-de-mesures-2016-2021-r1273.html>

<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=8027>

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau